

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 8 mars 2021 à 18H30
Séance ordinaire
Convocation le 01.03.2021
Affichage le 15.03.2021

Etaient présents : Mmes Josefa CHAUTEMPS, Clémence MESMIN, Hélène DAVID-HENRIET, Natacha BIGAN, Liliane REGAD, Sandrine DEFFONTAINE, MM, Francis LESEUR, Jean-Yves LACROIX, Dominique DELACROIX, Dominique DEVILLERS, Antoine DELACROIX, Guillaume VANNIER, Guy ROUSSEAU, Joël GAUTHIER, Guillaume TERRAL arrivé à 18h45.

Secrétaire de séance : Hélène DAVID-HENRIET

1. Lecture et approbation du compte-rendu du 8 février 2021

Mme Clémence MESMIN demande d'apporter les précisions suivantes au sujet de la délibération concernant la décision à prendre suite au jugement du 22 décembre 2020 concernant la vente du chalet de la Frasse :

Un débat a été engagé en vue du vote de la délibération.

Face à l'échéance de fin février pour reprendre le Chalet de la Frasse, l'ensemble des conseillers municipaux était en faveur d'un maintien de l'activité de madame Laure ESCALIER.

Un entretien téléphonique avec l'avocat de la commune, Maître REMOND, a été organisé afin d'informer l'ensemble du conseil sur les recours possibles.

Des conseillers municipaux marquent leur intérêt pour qu'une réflexion soit menée sur l'opportunité que ce bien reste dans le domaine public, au vu de son attractivité touristique. L'élaboration en cours du nouveau Contrat de Station 2020-2026 à la Communauté de Communes offrait un contexte favorable pour porter cette problématique.

Les conseillers suivants se sont exprimés en ce sens : Mmes Natacha BIGAN, Clémence MESMIN, MM. Guillaume VANNIER, Dominique DEVILLERS, Antoine DELACROIX. Le reste du conseil municipal s'est positionné contre, hormis une personne qui s'est abstenue.

2- Délibération prise en charge repas cantine Lajoux

Le texte de la délibération n°39275210203 votée le 8 février 2021, concernant la prise en charge de repas de la cantine de Lajoux par la commune n'expliquait pas clairement que la commune de Lamoura prendrait à sa charge les repas de la cantine de la fille de Mme Amélie MARTIN, et en contrepartie demanderait une participation de 1 € par repas à Mme MARTIN. Aussi il nous est demandé de voter à nouveau cette délibération.

L'ensemble du conseil municipal donne son accord pour que la commune paie le montant des repas et demande une participation de 1 € à Mme MARTIN

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275210301

Arrivée de Guillaume TERRAL

3- Délibération APD micro crèche

Une réunion avec le cabinet Lazzarotto Fluides a été organisée en mairie mardi 2 mars. M. Alain LAZZAROTTO a apporté des éclaircissements sur les divers types de chauffage possibles.

Suite à cette réunion Mme Clémence MESMIN fait remarquer qu'il est regrettable, que le cabinet Lazzarotto n'ait pas fait 2 propositions concernant 2 modes de chauffage différents.

Mme Natacha BIGAN demande si suite à l'approbation de l'Avant-Projet définitif il sera possible de faire des modifications. Question à laquelle répondent MM Francis LESEUR et Dominique DELACROIX en indiquant que des modifications mineures pourront être effectuées.

Le conseil municipal approuve l'Avant-Projet Définitif de la micro-crèche.

Délibération votée à l'unanimité : N°39275210302

4- Délibération subvention vallée de la Roya

M. Francis LESEUR s'est rapproché de la petite commune de FONTAN dans la vallée de la Roya. Vu que, depuis l'épidémie de Covid-19, aucune manifestation n'a été organisée par la commune, (cérémonies du 8 mai et 11 novembre, vœux du maire), il propose d'attribuer une partie de ce budget, soit une somme de 1000 € à cette commune.

M. Antoine DELACROIX fait remarquer qu'il serait intéressant de savoir à quelles fins sera utilisée cette subvention.

Le conseil municipal donne son accord pour l'attribution d'une subvention de 1000 € à la commune de FONTAN

Délibération votée à l'unanimité : N°39275210303

5- Délibération relative à l'exonération de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement

M. Dominique DELACROIX explique que pour chaque vente, les frais de notaire comprennent une taxe d'enregistrement reversée à la commune dont le taux doit être compris entre 0,5% et 1,2% du montant de la vente.

Le taux appliqué actuellement est de 1,2%, et les finances demandent de confirmer ou réactualiser ce taux.

Cette taxe de 1,2% rapporte entre 70 000 et 80 000 € par an à la commune. Le conseil municipal décide de garder ce taux à 1,2%.

Délibération votée à l'unanimité : N°39275210304

6- Délibération relative aux taxes locales 2021

La taxe d'habitation est supprimée.

Les taux de taxes foncières sont de 10,58% sur le bâti et 22,35% sur le non bâti.

La part département de ces taxes sera attribuée à la commune à partir de 2021.
Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux des taxes locales.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275210305

7- Délibération du compte de gestion de l'exercice 2020 du lotissement Le Crêt Belloirbe

M. Dominique DELACROIX présente le compte de gestion de l'exercice 2020.

Section fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2020 s'élèvent à 14 133,81 € pour des recettes de 84 622,29 € soit un excédent de 70 488,48 €.

Section investissement

Les dépenses pour les investissements sont de 0 € pour des recettes de 11 640,86 € soit un déficit de 11 640,86 €.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°392752103206

8- Délibération du compte administratif de l'exercice 2020 du lotissement Le Crêt Belloirbe

M. Le Maire sort de la salle.

COMPTE ADMINISTRATIF CRÊT BELLOIRBE 2020

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés (n-1)		150 000,00 €	91 068,96 €		91 068,96 €	150 000,00 €
Opérations de l'exercice	11 640,86 €	0,00 €	14 133,81 €	84 622,29 €	25 774,69 €	84 622,29 €
TOTAUX	11 640,86 €	150 000,00 €	105 202,77 €	84 622,29 €	116 843,65 €	234 622,29 €
Résultats de clôture (n)		138 359,14 €	20 580,49 €	256 277,43 €	20 580,49 €	117 778,66 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	11 640,86 €	150 000,00 €	105 202,77 €	84 622,29 €	137 424,14 €	352 400,95 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	138 359,14 €	20 580,48 €	0,00 €	0,00 €	117 778,66 €

M. Dominique DELACROIX présente le compte administratif du Crêt Belloirbe pour l'exercice 2020.

Le compte administratif est identique en dépenses et recettes au compte de gestion

Le compte administratif 2020 du lotissement le Crêt Belloirbe est adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275210307

9- Délibération du budget prévisionnel de l'exercice 2021 du lotissement Le Crêt Belloirbe

M. Dominique DELACROIX explique qu'il n'est pas en mesure de présenter le budget 2021 et demande de reporter ce dossier à la prochaine réunion.

10- Délibération du compte de gestion de l'exercice 2020 de la commune

Section fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2020 s'élèvent à 816 986,49 € pour des recettes de 940 984,71 € soit un excédent de 123 998,22 €.

Section investissement

Les dépenses pour les investissements sont de 322 170,02 € pour des recettes de 468 829,39 € soit un excédent de 146 659,37 €.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275210308

11- Délibération du compte administratif 2020 de la Commune

M. Le Maire sort de la salle.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020								
Libellés	Investissement		Fonctionnement			Ensemble		
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents		
Résultats reportés (n-1)	207 480,69 €			132 279,20 €	207 480,69 €	132 279,20 €		
Opérations de l'exercice	322 170,02 €	468 829,39 €	816 986,29 €	940 984,71 €	1 139 256,51 €	1 409 814,10 €		
TOTAUX	529 650,71 €	468 829,39 €	816 986,49 €	1 073 263,91 €	1 346 737,20 €	1 542 093,30 €		
Résultats de clôture (n)	60 821,32 €			256 277,42 €	60 821,32 €	195 456,10 €		
Restes à réaliser								
TOTAUX CUMULES	529 650,71 €	468 829,39 €	816 986,49 €	1 073 263,91 €	1 407 558,52 €	1 737 549,40 €		
RÉSULTATS DÉFINITIFS	60 821,32 €	0,00 €	0,00 €	256 277,42 €	0,00 €	195 456,10 €		

M. Dominique DELACROIX présente le compte administratif pour l'exercice 2020.
Le compte administratif est identique en dépenses et recettes au compte de gestion
Le compte administratif 2020 de la commune est adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275210309

12- Délibération de l'affectation de résultats de l'exercice 2020 de la Commune

M. le Maire donne la parole à M. Dominique DELACROIX qui rappelle que le compte administratif fait ressortir un déficit de 60 821,32 € pour la section investissement et un excédent de 256 277,42 € conformément au tableau ci-dessous

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTION- NEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-207 480,69 €		146 659,37 €	0,00 €		-60 821,32 €
FONCT	339 759,89 €	207 480,69 €	123 998,22 €	Recettes		256 277,42 €

Le conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

31/12/2020		195 456,10 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		60 821,32 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		134 634,78 €
Total affecté au c/ 1068 :		60 821,32 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020		
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275210310

13- Délibération du Budget prévisionnel de l'exercice 2021 de la Commune

M. Dominique DELACROIX présente le budget prévisionnel par chapitre selon les tableaux suivants :

BUDGET PREVISIONNEL 2021 COMMUNE DE LAMOURA

FONCTIONNEMENT		RECETTES			
DEPENSES	Budget	DM	Réalisés	RECETTES	DM11
011 charges générales	247 749,10		28,86%	R002	195 456,10
012 charges personnel	315 150,00		36,72%	013 REMB. SUR REMUNERATION PERSONNEL	69 800,00
014	75 700,00		8,82%	70 Produits des services et ventes	118 505,00
65 gestion courante	144 210,00		16,80%	73 Impôts et taxes	436 600,00
66 charges financières	15 790,00		1,84%	74 Dotations et participations	231 990,00
67 charges exceptionnelles	3 300,00			75 Autres produits de gestion cour	36 200,00
022 DEPENSES IMPREVUES	50 000,00		5,83%	76 Produits financiers	5,00
042-6811 Amort.obligatoire	6 420,38			77 Produits exceptionnels	6 000,00
sous total	858 319,48		0,00	TOTAL	1 094 556,10
DF-IF=capacité d'autofinancement					
moins excédent de Fonctionnement					
023 virement section d'investissement	236 236,62				
total	1 094 556,10				

INVESTISSEMENT		RECETTES		
DEPENSES	Budget	Réalisés	Budget	
001 déficit d'investissement	60 821,32		001 excédent d'investissement	
10.226 annulation titre	2 000,00		106B	60 821,32
16 emprunts et dettes assimilées	70 047,00		10 Dotations, Fonds divers	90 000,00
20	5 000,00		021 vir. de la sec. Fonct.	256 236,62
21	552 000,00		13 Subventions d'investissement	71 000,00
23-238 SIEDEC Salle PO/EP	10 000,00		16 Emprunts et dette	260 500,00
020 DEPENSES IMPREVUES	35 000,00		23 Immobilisations en cours	
041-21534 EP			024	9 390,00
041-21538	9 578,02		027 dépôts	500,00
041-2041582			040-2B0...amort.obligatoire	6 420,38
041-213012			041	9 578,02
041-21318			total	744 446,34
041-2051				1 839 002,44
total	744 446,34	0,00		

Fonctionnement 1 094 556,10 €
 Investissement 744 446,34 €
 Soit un budget total de 1 839 002,44 € pour 2021

Il est rappelé que le budget est voté par chapitre et que la décomposition par article n'est qu'indicative et ne bloque pas les mandatements.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275210311

14- Informations et questions diverses

M. Francis LESEUR nous informe que grâce à la mobilisation des élus, des enseignants et des parents d'élèves une 5^{ème} classe sera ouverte pour le RPI Lajoux/Lamoura, ce qui entraînera des travaux pour mettre à disposition une 3^{ème} salle de classe à Lamoura.

La nouvelle classe sera installée dans l'ancienne salle du conseil municipal avec un aménagement minimum en attendant un agrandissement de l'école. La bibliothèque sera démenagée dans l'ancien secrétariat de mairie.

Mme Sandrine DEFFONTAINE nous informe de la reprise des Jardins Partagés à la Giraude. Il s'agit de jardins expérimentaux : essais de permaculture, graines biologiques... Ces jardins sont ouverts à tous, une information sera effectuée en temps voulu sur le panneau lumineux.

Jean-Yves LACROIX adjoint aux travaux, tient à remercier les agents chargés du déneigement pour leur engagement et le travail accompli lors des fortes chutes de neige. Il remercie également M. Dominique DEVILLERS pour avoir assuré le déneigement de l'école.

Il évoque d'autre part les nombreuses chutes d'arbres occasionnées par la neige. Il émet la possibilité d'organiser une matinée citoyenne pour aider la Sogestar à remettre en état les sentiers. M. Guillaume VANNIER intervient pour préciser que la Sogestar a évoqué la

possibilité de s'appuyer sur des associations et éventuellement des bénévoles pour assurer ce nettoyage. Des éléments de réponse seront apportés à la prochaine réunion de la Communauté de Communes

Mme Natacha BIGAN nous informe qu'elle se présente aux élections régionales sur la liste Europe Ecologie Les Verts.

M. Antoine DELACROIX nous fait part de l'avancement des dossiers Communauté de Communes.

- Aire de bivouac : Dans le cadre du nouveau contrat station, il est envisagé la création d'une aire de bivouac sur la station. Pour le moment le site envisagé est celui de la Girarde à LAMOURA, en extension de l'aire de camping-car. L'ensemble du conseil municipal soutient et encourage cette démarche sur le village.

- Abris-bus : Dans le cadre d'un recadrage de la convention, mise en place lors du mandat précédent, avec GIROD MEDIA, il est évoqué la possibilité d'installer un ou deux Abris-Bus au Boulu. Le conseil municipal soutient cette démarche.

- Réfection de la plage du lac : La proposition de reprise des entreprises impliquées n'apporte pas satisfaction (doutes sur la pérennité à long terme). Les négociations se poursuivent donc dans l'objectif de voir les travaux de réfection effectués avant l'été, mais le respect de ce timing ne primera pas sur la qualité de l'aménagement. Une information est donc faite concernant la probabilité de la non réparation avant l'été. Le conseil municipal prend acte et soutient la Comcom dans ces démarches.

- Aménagement du stationnement vers le lac en juillet et août : Le département a donné son accord pour la mise en place d'un sens unique. La Comcom (élus et techniciens), la Sogestar, le Maire et les services techniques de la commune se réuniront prochainement sur le sujet. Par contre la faisabilité immédiate du projet risque d'être impactée par le manque de finances de la Comcom.

La prochaine réunion se tiendra le lundi 12 avril à 18h30.

La séance est levée à 20h35

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait d'acte conforme,

Le Maire,
Francis LESEUR

Le secrétaire,
Hélène DAVID-HENRIET

